



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

protection

Question écrite n° 94424

Texte de la question

M. Jean-Pierre Grand attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la situation de l'association Concordia. Cette association organise cent vingt chantiers de jeunes, dont une vingtaine en Languedoc-Roussillon, permettant à de nombreux jeunes de réaliser un travail utile et d'intérêt général, mais aussi de rencontrer d'autres jeunes de milieux différents et de cultures diverses. Cette association s'attache de plus en plus à ce que des jeunes défavorisés, vivant en milieu rural ou urbain, puissent vivre ces expériences de chantier, en les remobilisant sur des projets de société. Depuis quelques années, les financements provenant des services de l'État ont sensiblement diminué. Une suppression des aides des DRASS dans le cadre d'une dynamique sociale de l'association mettrait cette activité en grosse difficulté. Il lui demande de lui indiquer les mesures qu'il pourrait prendre pour apporter une réponse adaptée à ce problème.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Grand](#)

Circonscription : Hérault (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94424

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 16 mai 2006, page 5088